

A Orléans, le 12 février 2007

NOOS
Monsieur le Directeur
12 16 r Guynemer
92445 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Objet : destruction d'espèces protégées
Affaire suivie par Stéphane BRANCHEREAU

Monsieur le Directeur,

Au printemps dernier, des oiseaux se sont installés dans des boîtiers fixés aux poteaux électriques, rue des Murlins à Orléans. Il s'avère que la présence de nids dans ces boîtiers qui vous appartiendraient altérerait la qualité de retransmission des images par câble.

D'après nos informations, suite à une probable plainte des usagers, des employés de votre société ou d'une société sous traitante sont intervenus et ont évacué les nids avec leurs contenus (œufs et poussins), ce qui est un délit en raison du statut de protection dont bénéficient ces espèces (mésanges ou moineaux).

L'un de nos adhérents a effectué une visite dans ce quartier. Il a constaté que plusieurs de ces boîtiers possédaient effectivement des ouvertures favorables à l'accueil des oiseaux alors que les autres boîtiers du même modèle avaient leurs ouvertures obturées par des bouchons. Ces derniers ont donc disparu ou manquaient à l'origine sur les boîtiers qui posent problèmes.

Afin de respecter les oiseaux et la réglementation en vigueur, nous souhaitons qu'une solution durable soit trouvée.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous sommes à votre disposition pour évoquer ce problème.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Paul SIFFERT, Président